

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B092-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B092**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de produits pour les piscines de la C.P.A. - 2 lots (n°13M127 et 13M128)**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_08**

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jacky PIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de produits pour les piscines de la C.P.A. - 2 lots (n°13M127 et 13M128)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement d'un marché de fourniture de produits pour les piscines de la CPA : produits de traitement des eaux et produits filtrants, le précédent marché étant arrivé à échéance.

**Exposé des motifs :**

**Économie du marché :**

Le présent rapport porte sur un marché ayant pour objet la fourniture de produits pour les piscines :

Lot 1 : produits de traitement de l'eau

Lot 2 : produits media filtrants.

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Les variantes n'étaient pas autorisées. Le marché ne comporte pas de tranches.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de un an. Il est reconductible 3 fois pour une période identique. Dans le cas où le seuil maximum du marché serait atteint avant la fin de l'année d'exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation.

Conformément à l'article 77 du CMP, le marché s'exécutera par émission de bons de commande délivrés par le service gestionnaire, au fur et à mesure des besoins, dans la limite des seuils annuels HT suivants :

Lot 1 : Minimum : 40.000 € HT - Maximum : 100.000 € HT.

Lot 2 : Minimum : 20.000 € HT - Maximum : 40.000 € HT.

Le marché est passé à prix unitaires. Les prix seront révisés annuellement.

#### Estimation du marché :

Le montant estimatif annuel des marchés sont les suivants :

Lot 1 : 73.000 € HT.

Lot 2 : 29.000 € HT.

#### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue. A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 11 septembre 2013 aux organes de publication suivants : BOAMP, JOUE, PROFIL D'ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 – Prix des prestations - coefficient 0.90

2 – Valeur technique - coefficient 0.10

la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 février 2014 a décidé d'attribuer :

- le marché n°13M127 à la société **LONZA/ARCH WATER PRODUCTS** pour un montant indicatif de **65.808 € HT** ;
- le marché n°13M127 à la société **LA GLORIETTE** pour un montant indicatif de **23.658 € HT** ;

sachant que le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées.

## Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2014.

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M127 relatif à la « fourniture de produits de traitement de l'eau » attribué à la société **LONZA/ARCH WATER PRODUCTS** pour un montant de **65.808 € HT** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M128 relatif à la « fourniture de produits media filtrants » attribué à la société **LA GLORIETTE** pour un montant de **23.658 € HT** ;

sachant que le montant définitif des marchés sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, **Fonction : 413 - Nature : 60631.**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture de produits pour les piscines de la C.P.A. - 2 lots (n°13M127 et 13M128)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



25 FEV. 2014